



30 décembre 2014

Après la décision de la FHP de renoncer au mouvement de fermeture des cliniques à partir du 5 janvier, l'UFML appelle les médecins au maintien du mouvement de fermeture des établissements

L'UFML appelle à la poursuite des actions en cours, et au maintien des actions prévues et désormais pilotées par la profession médicale.

Face à une loi de santé qui va détruire les bases mêmes de la médecine libérale pour instaurer une médecine d'Etat, il ne peut être question de parcelliser la lutte. Contrairement à ce qu'affirme Mme Marisol Touraine, la loi de santé n'est en rien une loi qui bénéficiera aux patients.

Avec le tiers payant généralisé, les médecins seront soumis aux volontés des organismes payeurs et verront leurs pratiques et leurs prescriptions orientées par d'autres intérêts que le soin.

Le désengagement de la sécurité sociale au bénéfice des organismes complémentaires sera rendu possible et invisible, livrant à terme les patients aux inégalités d'un système sanitaire privatisé.

Le secret médical, base même de la médecine et protection pour les patients, est brisé par la loi de santé avec la création de bases patients au sein du dossier national médical partagé aux mains de l'assurance maladie.

Pour L'UFML les médecins ont la responsabilité de la protection de la médecine et ne peuvent accepter la soumission et la destruction du socle de leur déontologie. C'est l'essence même de nôtre combat.

L'UFML appelle à la poursuite des actions en cours, et au maintien des actions prévues et désormais pilotées par la profession médicale.

L'UFML est une association qui regroupe des médecins du secteur hospitalier public et privé, de la médecine de ville, et de tout secteur conventionnel.

www.ufml.fr

www.facebook.com/Page.UFML

www.facebook.com/groups/ufml.groupe



contacts presse :
BVM communication

Véronique Molières : 06 82 38 91 32 | Sébastien Gravier : 07 87 45 57 39